

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/15

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussièrre-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane ,M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

Objet : Vote des différents taux de fiscalité locale pour 2026

Exposé :

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de voter les différents taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Président fait les propositions suivantes :

TAXES DIRECTES LOCALES	PROPOSITIONS DE TAUX	TAUX VOTES
Taxe d'Habitation Additionnelle (résidences secondaires)	11,64 %	11,64 %
Taxe Foncière Bâti	1,42 %	1,42 %
Taxe Foncière Non Bâti	11,04 %	11,04 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,20 %	26,20 %

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **fixer** les taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2026, comme mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **mettre en réserve** 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2026 entre le taux maximum de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026

